

## **Les accords sectoriels**

### **Accord concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire**

L'accord Canada-EURATOM concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire (1959) consacre une coopération plus étroite entre le Canada et l'Union européenne visant à mettre au point et à promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie atomique. Il établit en outre un programme commun de recherche - développement.

### **Accord sur les pêcheries**

L'accord Canada - Communautés européennes sur les pêcheries (1981) vise à assurer la préservation et la gestion rationnelle des ressources halieutiques de l'Atlantique nord. En vertu de cet accord, le Canada et l'UE s'engagent à coordonner, sur une base bilatérale ou multilatérale, la gestion de ces ressources. Il a aussi pour objet d'accroître la coopération entre le Canada et l'UE en harmonisant les mesures de réglementation et en facilitant l'échange de statistiques sur les pêcheries.

### **Accord sur la coopération scientifique et technologique**

L'accord Canada-Union européenne sur la coopération scientifique et technologique (1995) établit des relations réciproques qui permettent aux organismes de recherche et aux chercheurs canadiens de collaborer avec des consortiums de l'UE dans le contexte de programmes de recherche technologique et scientifique menés sous l'égide du programme-cadre de l'UE. Cet accord assure aussi aux chercheurs de l'UE le même accès aux programmes canadiens, sans fournir de financement. Cet accord englobe un large éventail de secteurs, dont l'agriculture, les pêcheries, la foresterie, la médecine biologique, les

technologies de l'information et des télécommunications, l'énergie, l'environnement, la recherche sur les minéraux et le développement technologique.

### **Modification de l'accord sur la coopération scientifique et technologique**

L'accord de 1995 a été modifié au Sommet Canada-UE de décembre 1998 afin de couvrir la recherche dans tous les secteurs, y compris la biotechnologie, au lieu de se limiter à une liste de domaines précis.

### **Accord sur l'éducation et la formation**

L'accord Canada-Communautés européennes sur l'éducation et la formation (1996) établit un programme visant à faciliter la mobilité transatlantique des étudiants. Le programme permet aux secteurs public et privé de constituer des partenariats en vue d'offrir des stages. Des fonds sont prévus pour des programmes réels et virtuels d'échanges d'étudiants, pour des affectations d'enseignants et pour l'élaboration conjointe de matériel d'enseignement axé sur l'innovation technologique. On compte aujourd'hui 25 projets au total faisant intervenir 36 universités et collèges représentant tout le Canada et 80 établissements d'enseignement européens. Plus de 900 étudiants canadiens et européens ont déjà participé au programme.

### **Nouvel accord de déc. 2000**

#### **Accord sur le piégeage sans cruauté**

L'accord Canada - Union européenne sur le piégeage sans cruauté (1997) établit des bases scientifiques rigoureuses selon lesquelles les normes seront appliquées à toutes les méthodes de piégeage faisant appel à des dispositifs mécaniques en ce qui concerne 19 espèces d'animaux sauvages.